

MRC DRUMMOND
MUNICIPALITE PAROISSE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL

AVIS PUBLIC
Relatif aux usages : résidences secondaires de
tourisme et résidence principale de tourisme

Aux personnes intéressées par le projet de « Règlement numéro 480-2023 afin de définir les usages : résidence secondaire de tourisme et résidence principale de tourisme.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2023, le conseil municipal a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 480-2023
- 2- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu lundi le 17 avril 2023 à 19H15 à la salle de l'Érablière la Pente douce au 1549, route 122 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le projet de règlement numéro 480-2023, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.
- 3- Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
- 4- Que le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité au 1428, route 122

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 23^e jour de mars 2023.



Valérie Aubin, dma
Directrice générale
Greffière trésorière

CERTIFICAT de PUBLICATION
(Articles 419 du Code Municipal)

Je soussignée, résidante à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant sur le babillard de l'hôtel de ville et sur le site internet, conformément au règlement 478-2023 adopté par la municipalité le 13 février 2023 le 23 mars 2023

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23^e jour de mars 2023.



Valérie Aubin, dma
Directrice générale
Greffière trésorière

